

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt - deux, le 4 avril, à 20h

Le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

PRESENTS: Mr DUFOUR- Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr SOUNY- Mr JOURDE- - Mme CHENOT- Mr BAYRAM- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mme GIRAUD- Mr GIRAUD-GUIGUES- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - Mr MARTIN - Mr MASCIOTRA- Mr MASTRONARDI- Mr NOBLET- - Mme RAMEY - Mme RONDOT-

PROCURATIONS : Mme VUAILLAT à Mr DEGUERRY- Mme PEREZ à Mme GAUTHIER

Mr SOUNY est élu Secrétaire de Séance.

Après avoir fait approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 mars 2022, Mr le Maire soumet au conseil le rajout d'un sujet : devis AB services à la personne

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE

1) Décision concernant la redevance d'occupation du domaine public dans le cadre des travaux d'isolation par l'extérieur

Mr DUFOUR explique que les articles L215-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques codifient la jurisprudence et indiquent que l'utilisation ou l'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sous réserves des exceptions prévues par la loi. Les travaux d'isolation par l'extérieur des propriétés privées ont pour corollaire l'occupation du domaine public, ce qui implique donc le paiement d'une redevance. Or, par délibération, le conseil municipal peut décider l'exemption de redevance pour l'isolation extérieure.,

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

VIE ASSOCIATIVE

2) Convention ASML Football

Mr JOURDE rappelle que la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000€), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le montant de la subvention pour 2022 attribuée à l'ASML Football s'élevant à 40 000€, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

3) Demande de subvention entente cycliste Haut Bugey

Mr JOURDE informe que l'entente cycliste du Haut Bugey de Bellignat sollicite une subvention auprès de la mairie. Elle compte 4 adhérents issus de la commune de Montréal la Cluse. Il est donc propos »é d'octroyer une subvention de 140 € (35 euros par adhérent)

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

EDUCATION- ENFANCE

4) Contrat d'engagement éducatif pour les centres de loisirs

Mme BERTRAND notifie au conseil qu'il convient de délibérer, à la demande du Trésor Public, pour chaque engagement d'agent contractuel, dont les engagements temporaires pour les centres de loisirs municipaux. Pour la période des vacances de printemps, il est prévu de recruter 1 animateur pour l'ALSH 3-11 pour la période du 19 au 22 avril

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VIE SOCIALE

5) Recours à la société de services AB services pour une aide à la personne

Mme GAUTHIER explique que dans le cadre du procès du meurtre de Catherine Burgod, ex-employée de la mairie de Montréal la Cluse, la cour d'assises de Bourg en Bresse a convoqué la famille pendant la durée du procès du 28 mars au 4 avril 2022. La mairie, en tant qu'ancien employeur, est sollicitée par la famille pour les accompagner et notamment pour mettre en place un protocole d'accompagnement de Mr Raymond Burgod, le père de Catherine. Son état de santé est critique et il ne peut pas tenir des journées complètes au procès. C'est pourquoi la municipalité a souhaité répondre favorablement à cette requête et a sollicité la société de services à la personne AB services d'Oyonnax pour une aide au quotidien durant cette période.

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2021 sur les différents budgets

A l'appui des documents distribués, Patrick DUFOUR donne les explications relatives au CA 2021 des différents budgets de la commune et informe le conseil municipal que les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion. Mr le Maire quitte la salle du conseil pour le vote des CA

Budget général

	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	- 557 559.22€	- 223 344.19€
Fonctionnement	502 964.30€	4 749 384.55€
TOTAL	- 54 594.92	4 526 040.26€

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Budget Forêt

	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de 2021
Investissement	- 26 072.74€	14 533.63€
Fonctionnement	18 716.35€	264 903.65€
TOTAL	- 7356.39€	279 437.28€

Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021

Patrick DUFOUR présente les projets d'affectation de résultats de l'exercice 2021. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les affectations de résultats ci-dessous :

Budget général : résultat de clôture et affectation du résultat

	Résultat de clôture de 2021
Investissement- déficit	223 344.29€
Fonctionnement- Excédent	4 749 384.55€
Restes à réaliser : besoin de financement	700 769.43€
Affectation à la section d'investissement- compte 1068	924 113.72€
Affectation à la section de fonctionnement- excédent reporté- compte 002	3 825 270.83€

Budget Forêt : résultat de clôture et affectation du résultat

	Résultat de clôture de 2021
Investissement- Excédent t	14 533.63€
Fonctionnement- Excédent	264 903.65€
Restes à réaliser : besoin de financement	55 542.98€
Affectation à la section d'investissement- compte 1068	41 009.35€
Affectation à la section de fonctionnement- excédent reporté- compte 002	223 894.30€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) Vote des taux de contribution directe

Patrick DUFOUR rappelle que la réforme de la TH implique que le taux de TFB doit être majoré du taux départemental, qui était de 13.97%. Aussi, les taux 2022 , sans augmentation , seront :

- taxe foncière sur les propriétés bâties 25,97%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 81,62%

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) Vote du BP 2022 : Budget principal, Budget Forêt

Mr DUFOUR donne lecture des budgets prévisionnels 2022, lesquels font suite au débat d'orientation budgétaire du 28 mars 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2022 arrêtés comme suit

Budget général

	Dépenses	Recettes
Investissement	6 320 470.94€	6 320 470.94€
Fonctionnement	8 859 051.61€	8 859 051.61€
TOTAL	15 179 522.55€	15 179 522.55€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Budget Forêt

	Dépenses	Recettes
Investissement	130 000.00€	130 000.00€
Fonctionnement	339 894.30€	339 894.30€
TOTAL	469 894.30€	469 894.30€

Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochains conseils municipaux : 25 avril, 23 mai, 20 juin

Permanence : 11 avril

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h

Le Maire

Patrick DUFOUR

